



L'année 2025 de la SSA

RAPPORT ANNUEL



SOMMAIRE

1 Perception des droits <i>Redevance & Gouvernance</i>	page 4 6	4 Répartition des droits	8	8 Organisation	16
2 Taux de frais et commissions	7	5 Relations extérieures	10	9 Rapport de l'organe de révision	19
3 Flux financier	7	6 Membres	12	10 Bilan & Comptes	21
		7 Les Fonds	13	<i>Crédits / impressum</i>	30

Record, engagement et anticipation

2025, l'année des records. Comme vous le lirez dans ce rapport annuel, la SSA a vécu un excellent millésime au niveau des perceptions. Les coûts de fonctionnement, toujours maîtrisés par une équipe efficace, ont permis un taux de frais au plus bas également. Je profite de remercier et féliciter ici toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la SSA qui ont permis ces encaissements records grâce à la qualité de leur travail et de leur engagement. C'est donc en pleine forme financière et structurelle que la SSA termine son année 2025. Comme on aime le dire par chez moi : pourvu que ça dure. C'est pourquoi nous scrutons avec attention les quelques nuages qui s'amoncellent à l'horizon du droit d'auteur. Une bonne santé de la SSA c'est bien, mais cela permet aussi à ses membres, plus de 4'200 actuellement, de profiter de cette situation. Non seulement elles et ils encaissent plus de droits, mais les fonds culturels et sociaux de la SSA continuent d'être alimentés de façon conséquente.

Il était donc logique de profiter de cette situation positive pour partager, avec un maximum de sociétaires, la fête des 40 ans de la SSA, au mois de novembre à Lausanne. Cet événement, festif mais pas seulement, a permis de revenir sur le long chemin parcouru par la SSA de sa naissance à son âge de raison. C'est parce qu'en 1985, alors que les moyens technologiques de reproduction des œuvres se multipliaient (comme la bonne vieille cassette VHS), des pionniers se sont mis au travail pour faire évoluer les modèles de perception de droits. Ce suivi des modes de consommation culturels a toujours continué et la SSA s'est adaptée avec les années. Nous sommes toujours à l'affût des changements dans le paysage culturel afin de soutenir au mieux nos autrices et auteurs. Comme la perception du Tarif commun 14, petit nom fédéral donné au domaine de la vidéo à la demande, mise en œuvre par la SSA et qui porte ses fruits financiers cette année plus que jamais.

Côté nuages, avec l'explosion de l'utilisation de l'intelligence artificielle générative, la SSA reste très attentive à l'utilisation abusive des œuvres de ses catalogues. En commun avec les autres sociétés de gestion suisses, mais aussi de l'Europe et du monde entier, nous luttons pour que soit justement rémunérée l'utilisation des œuvres de nos sociétaires pour nourrir ces gargantuesques bases de données.

La nouvelle équipe de gouvernance ayant bien pris ses marques en 2025, elle peut affronter les défis de 2026, comme la votation sur la diminution de la redevance, sur des bases saines, tant financièrement qu'humainement.

Christophe BUGNON,

Président du Conseil d'administration

L'année 2025 en bref

Pour l'année de son anniversaire de 40 ans, la SSA est fière de ses excellents résultats :

- La perception des droits a franchi pour la première fois la barre des 30 millions de francs (+3.9 %).
- Le taux de frais reste stable à 9.96 % (+0.13 point de pour cent) et se maintient ainsi à un niveau historiquement très bas grâce à la maîtrise des coûts.
- Les droits de représentation scénique ont atteint le plus haut niveau de l'histoire de la SSA (CHF 5'953'388.-, +11.54 %).
- Les droits de diffusion radio et télévision restent stables alors que les recettes du droit de rémunération pour la vidéo à la demande ont progressé (+19.87 %).
- Un accord complémentaire signé avec la RTS favorisera plus de diffusions d'œuvres d'animation destinées au (très) jeune public en 2026.
- La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs. Les versements ont augmenté de 12.21% pour atteindre 25,095 MCHF.
- L'exercice 2025 a permis d'attribuer 1,387 MCHF au Fonds culturel et 988 KCHF aux Fonds sociaux.
- 204 autrices et auteurs ont été soutenus par l'action culturelle.
- La SSA s'est engagée de manière déterminée dans la campagne de votation contre l'initiative « 200 francs, ça suffit » visant à diminuer les moyens financiers du service public médiatique, aux conséquences néfastes pour la production culturelle suisse et sa visibilité.
- Les conditions générales d'intervention et de perception pour les représentations sous forme de spectacle vivant ont été finalisées ; elles entrent en vigueur pour la saison théâtrale 2026/2027.
- Les réflexions sur l'intelligence artificielle se structurent, tant au niveau du cadre législatif envisageable que des aménagements à apporter aux contrats individuels des autrices et auteurs. La SSA a déclaré exercer son droit d'opposition à l'utilisation non autorisée de son répertoire.
- De nouveaux instruments formalisent la bonne gouvernance de la SSA.
- Les 40 ans de la SSA ont été joyeusement fêtés avec un gala en novembre 2025.



1 Perception des droits

Rubrique générale	Détail	2024 CHF	2025 CHF	% de l'encaissement total	Ecart en %	
Droits de gestion collective obligatoire						
autorisation répertoire dramatique	retransmission (TC 1)	3'003'992.38	2'929'245.89			
	retransmission (TC 2)	26'091.66	20'203.28			
	réception publique (TC 3)	574'930.50	621'853.55			
	copie privée (TC 4)	509'809.00	550'562.15			
	location (TC 5)	16'360.20	16'164.33			
	utilisation scolaire (TC 7)	109'695.64	130'286.02			
	utilisation entreprise (TC 8 ex-9)	138'754.45	149'054.15			
	utilisation par personnes handicapées (TC 10)	1'623.15	1'686.50			
	copie privée (TC 12)	1'193'903.96	1'253'389.20			
	utilisation œuvres orphelines (TC 13)	162.79	351.54			
			5'575'323.73	5'672'796.61	18.50 %	1.75 %
	droits à rémunération VOD	droits d'auteur (TC 14)	2'142'995.53	2'568'802.65	8.38 %	19.87 %
			7'718'319.26	8'241'599.26		6.78 %
Droits de gestion collective obligatoire par délégation						
audiovisuel francophone	TC 1 à 3	3'367'266.04	3'414'833.34			
	TC 4 à 6 et 12	2'956'689.85	3'253'464.02			
	TC 7, 9, 10 et 13	154'814.72	122'126.77			
		6'478'770.61	6'790'424.13	22.15 %	4.81 %	
audiovisuel non francophone œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 13	410'409.49	404'547.77			
	TC 1 à 12	152'993.67	152'880.00			
		563'403.16	557'427.77	1.82 %	-1.06 %	
droits provenant du câble étranger		60'024.34	31'681.77	0.10 %	-47.22 %	
		7'102'198.11	7'379'533.67		3.90 %	
Droits de gestion collective volontaire						
	droits d'émission SRG SSR	8'235'677.55	7'982'065.45			
	radios et TV locales/privées	98'727.03	116'645.53			
	divers (sociétés soeurs)	9'309.15	7'744.80			
	divers	3'025.00	3'891.47			
		8'346'738.73	8'110'347.25	26.45 %	-2.83 %	
droits de reproduction		178.52	38.00			
mise à disposition/divers		8'555.50	8'261.01			
		8'734.02	8'299.01	0.03 %	-4.98 %	
		8'355'472.75	8'118'646.26		-2.83 %	
Droits de gestion individuelle						
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	4'948'046.50	5'582'014.32			
	théâtre amateur	389'441.65	371'373.60			
		5'337'488.15	5'953'387.92	19.42 %	11.54 %	
gestion contrats individuels et divers		189'693.48	83'185.33	0.27 %	-56.15 %	
		5'527'181.63	6'036'573.25		9.22 %	
Droits provenant de l'étranger		811'183.41	886'671.64	2.89 %	9.31 %	
TOTAUX		29'514'355.16	30'663'024.08	100 %	3.89 %	

COMMENTAIRES

La perception des droits globale a augmenté de 3,9 %. Ce sont notamment les droits de représentation scénique - atteignant un pic historique - et les nouveaux droits à rémunération obligatoire pour la vidéo à la demande qui ont connu la plus forte progression.

Au titre du Tarif commun 14 (vidéo à la demande), pour les utilisations 2024, la SSA a encaissé 3,021 MCHF dont 0,452 MCHF pour les droits voisins ; s'y ajoutent CHF 1'346,51 de factures impayées en fin d'exercice.



1.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Ces droits proviennent des Tarifs communs des sociétés de gestion suisses, selon des conditions approuvées par la Commission arbitrale fédérale pour la gestion de droits d'auteur et de droits voisins.

Autorisation de gestion pour le répertoire dramatique

La présente rubrique concerne les droits que la SSA perçoit et répartit en vertu de l'autorisation de gestion qui lui a été accordée par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI). Ce poste important reste globalement stable (+1.75 %), on note une progression des recettes du Tarif commun 3 (réception publique) et du Tarif commun 12 (copie privée/replay TV).

Tarif commun 14 (vidéo à la demande)

La SSA est la société gérante de ce tarif. Cette rubrique identifie les droits d'auteur encaissés pour les exploitations 2024 au titre du droit à rémunération pour les autrices et les auteurs d'œuvres audiovisuelles. La forte progression de 19.87% est principalement due à la suppression du taux de rabais d'introduction prévu dans le tarif.

1.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Cette rubrique concerne les droits de gestion collective obligatoires perçus en Suisse, dont la répartition par la SSA ne résulte pas directement de l'autorisation de gestion de l'IPI.

Œuvres audiovisuelles francophones

Ces droits nous sont dévolus conformément à la convention qui nous lie à Suissimage depuis 1998. Les variations s'expliquent par les évolutions dans la perception des Tarifs communs, d'une part, et par des versements compensatoires variables en fonction de l'utilisation effective des œuvres audiovisuelles en langue originale française, d'autre part.

Œuvres audiovisuelles non francophones

Il s'agit des redevances réparties par Suissimage à la SSA en faveur des œuvres audiovisuelles dans une autre langue originale que le français et pour lesquelles la SSA représente les autrices et auteurs.

Œuvres préexistantes littéraires

Cette rubrique identifie les droits reçus pour les œuvres préexistantes de nature littéraire dans les productions audiovisuelles et radiophoniques dont la SSA représente les autrices et auteurs. Ils sont versés par ProLitteris sur la base d'une convention.

1.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

DROITS D'ÉMISSION

SRG SSR

La SRG SSR reste l'usagère la plus importante des œuvres qui constituent le répertoire de la SSA. Les perceptions sont restées stables. Depuis cet exercice, la SSA représente également le répertoire de Suissimage dans toutes les régions linguistiques depuis 2024.

Radios et télévisions privées, locales et régionales

Le délai entre diffusion et perception fluctue fortement, tout comme la programmation de notre répertoire. La SSA représente également deux sociétés sœurs suisses dans ce domaine de gestion. Les radios sont gérées sur la base de la convention de collaboration avec ProLitteris et la perception ne comprend que les diffuseurs suisses romands.

MISE À DISPOSITION / DIVERS

Ce poste renseigne principalement sur la mise à disposition d'œuvres sous forme sonore (audio/radio à la demande).

1.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation scénique

Avec une hausse de plus de 11% par rapport à 2024, les perceptions atteignent un record historique. Ce chiffre témoigne de la vitalité du spectacle vivant en Suisse romande et de l'attractivité du répertoire géré par la SSA, qu'il s'agisse de productions locales ou d'accueils d'artistes étrangers. Plus de 13'000 représentations ont été traitées. 89.57% des perceptions proviennent de représentations en Suisse romande, 4.91% de Suisse allemande, 4.55% de Suisse italienne et enfin, celles effectuées par la SSA directement dans d'autres pays, 0.97% (notamment en Allemagne et en Autriche).

1.5 DROITS EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Pour l'exploitation des œuvres créées par ses membres, la SSA a reçu des redevances provenant de 25 sociétés établies dans 21 pays différents : Allemagne, Argentine, Autriche, Belgique, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie, Suède et Tchéquie. De plus, certaines sociétés nous transfèrent des sommes qui proviennent d'exploitations réalisées dans d'autres pays que le leur.



RENFORCEMENT DES INSTRUMENTS DE BONNE GOUVERNANCE

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a édicté en mai 2024 une nouvelle directive sur la surveillance des sociétés de gestion. Elle a donné l'élan pour mettre aux normes actuelles plusieurs instruments de bonne gouvernance que la SSA planifiait de consolider et de renforcer. Sous la nouvelle présidence de Christophe Bugnon, le Conseil d'administration a approuvé et mis en œuvre plusieurs règlements au cours de l'exercice 2025.

Le Code d'éthique et de déontologie énonce l'ensemble des valeurs, des principes et des règles qui doivent guider la conduite des membres du Conseil d'administration, de la direction et des collaboratrices et collaborateurs de la SSA dans l'accomplissement de leurs missions.

Il est complété par un règlement des conflits d'intérêts qui a fait l'objet d'une attention particulière. Il vise à prévenir et à gérer de telles situations, instaurant des devoirs d'annonce (notamment d'autres mandats ou activités) et des règles de récusation. Ces principes sont rappelés en début de chaque réunion du Conseil d'administration et de ses Commissions, pour le cas où l'un des points traités pourrait être influencé par d'autres engagements.

Un règlement relatif aux lancements d'alertes complète le dispositif, décrivant la manière dont d'hypothétiques actes susceptibles d'être illicites ou violant le Code d'éthique seraient signalés. Enfin, les employées et employés de la SSA disposent désormais d'une personne de confiance externe à qui elles et ils peuvent s'adresser.

Tous les règlements sont publiés sur le site Internet de la coopérative: <https://ssa.ch/fr/portrait/gouvernance/>



« 200 FRANCS » NE SUFFISENT PAS POUR LE SERVICE PUBLIC MÉDIATIQUE

Six ans après l'échec de « No Billag », le peuple suisse a dû se prononcer à nouveau sur le financement du service public médiatique.

L'initiative dite « 200 francs, ça suffit (initiative SSR) » visait à diminuer les moyens financiers de la SSR. La SSA s'est résolument engagée dans la campagne contre cette initiative, en faisant partie d'un très large front d'opposants et jouant un rôle actif au niveau du comité de campagne romand. L'initiative représentait un péril pour la production culturelle suisse et nuisait à sa visibilité.

Le peuple s'est prononcé le 8 mars 2026: 61.9% de non contre 38.1% de oui.

La SSA se réjouit particulièrement de cette éclatante victoire qui bénéficie à la cohésion de la Suisse et à sa vie culturelle. Néanmoins, elle est consciente que les décisions du Conseil fédéral sur le budget de la SSR - prises avant ce vote ou à venir - entraîneront des conséquences. Elle restera vigilante sur les répercussions que pourront avoir les décisions futures sur les conditions-cadres des métiers dont elle défend les intérêts.

Jürg RUCHTI, Directeur de la SSA



2 Taux de frais et commissions

2.1 TAUX DE FRAIS BRUT

Le taux de frais brut met en relation les charges totales de la SSA avec le total des droits encaissés, tout en prenant également en considération les sommes que la SSA abandonne à des sociétés suisses tierces au titre de la perception opérationnelle des droits soumis à la gestion collective obligatoire. C'est la méthode de calcul du taux de frais brut que recommandent les experts mandatés en 2015 par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle (IPI) pour effectuer une analyse des coûts des sociétés de gestion de droits d'auteur suisses. Pour cet exercice, la baisse de ce taux s'explique par la hausse des perceptions et la stabilité des charges.

(CHF)	2024	2025
Encaissements des droits après déduction des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	29'514'355.16	30'663'024.08
Quote-part des commissions d'encaissement prélevées par les sociétés perceptrices	221'630.55	234'314.31
Valeur locative sur propriété immobilière (produit)	-	-
Autres produits	505'276.87	384'470.38
Recette totale	30'241'262.58	31'281'808.77
Valeur locative sur propriété immobilière (charge)	-	-
Frais, y compris commissions d'encaissement	3'627'268.38	3'669'921.50
Frais totaux	3'627'268.38	3'669'921.50
Taux de frais brut (par rapport à la recette totale)	11.99%	11.73%

2.2 COMMISSIONS SUR LA PERCEPTION DES DROITS

Le rapport du total des commissions prélevées à celui des droits encaissés définit un taux moyen des commissions (parfois aussi appelé « taux de frais net ») qui s'élève pour cette année à 9.96 % (9.83 % en 2024). La légère augmentation est due à la diminution des produits financiers. Ce taux se maintient à un niveau historiquement bas.

3 Flux financier relatif à la gestion des droits

(CHF)	2024	2025
Droits perçus non encore répartis en début d'exercice	22'213'883.87	24'239'475.39
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, mais pas encore encaissés au 31 décembre de l'année précédente	223'269.56	-54'407.38
Droits encaissés durant l'exercice	29'514'355.16	30'663'024.08
Commissions	-2'901'967.11	-3'054'260.58
Attribution Fonds culturel	-1'492'964.17	-1'386'527.24
Attribution Fonds de secours	-841'592.22	-988'064.49
Attribution Fonds de solidarité	-23'468.25	-104.99
Versement Fonds à Suissimage	-142'622.86	-157'886.04
Droits de représentation scénique facturés ou notes de crédit établies, pas encore encaissés au 31 décembre	54'407.38	288'167.08
Droits payés aux membres de la société durant l'exercice	-6'378'032.72	-6'514'250.35
Droits payés aux sociétés sœurs durant l'exercice (nationales ou internationales)	-15'953'784.70	-18'551'142.31
Bons de reprises de sociétés sœurs (erreurs de versement)	-31'840.35	-30'089.99
Arrondis lors des transferts - différences de change	-168.20	1'000.14
Droits perçus non encore répartis en fin d'exercice	24'239'475.39	24'454'933.32



4 Répartition des droits

Rubrique générale	Détail	2024 CHF	2025 CHF	% de la répartition totale	Ecart en%
Droits de gestion collective obligatoire					
autorisation répertoire dramatique	TC 1+2+3	2'937'129.15	2'881'729.74		
	TC 4+5+12	1'205'463.28	1'295'697.32		
	TC 7+8 (ex-9)+10	198'837.47	201'264.45		
		4'341'429.90	4'378'691.51		0.86 %
droits à rémunération VOD	droits d'auteur (TC 14)	925'555.72	1'216'487.05		31.43 %
		5'266'985.62	5'595'178.56	22.30 %	6.23 %
Droits de gestion collective obligatoire par délégation					
audiovisuel francophone	TC 1 à 13	5'057'256.75	5'529'146.43	22.03 %	9.33 %
audiovisuel non francophone	TC 1 à 13	366'741.59	414'295.95		
œuvres préexistantes littéraires	TC 1 à 12	122'567.94	121'660.75		
		489'309.53	535'956.70	2.14 %	9.53 %
droits provenant du câble étranger		12'712.45	14'641.77	0.06 %	15.18 %
		5'559'278.73	6'079'744.90		9.36 %
Droits de gestion collective volontaire					
	droits d'émission SRG SSR	6'236'544.72	7'574'056.40		
	radios et TV locales/privées	31'374.11	42'569.78		
	divers (sociétés sœurs)	11'250.70	6'791.00		
		6'279'169.53	7'623'417.18	30.38 %	21.41 %
droits de reproduction		582.80	32.30		
mise à disposition / divers		9'036.16	5'904.62		
		9'618.96	5'936.92	0.02 %	-38.28 %
		6'288'788.49	7'629'354.10		21.32 %
Droits de gestion individuelle					
droits de représentation scénique	théâtre professionnel	3'958'436.03	4'465'610.21		
	théâtre amateur	311'552.30	297'098.28		
		4'269'988.33	4'762'708.49	18.98 %	11.54 %
gestion contrats individuels et divers		139'115.81	120'596.63	0.48 %	-13.31 %
		4'409'104.14	4'883'305.12		10.76 %
Droits provenant de l'étranger		839'668.99	907'899.97	3.62 %	8.13 %
TOTAUX		22'363'825.97	25'095'482.65	100 %	12.21 %

La répartition globale des droits a augmenté de 12.21% par rapport à l'an précédent. Cette augmentation est constatée dans quasiment tous les domaines de gestion, avec les plus fortes progressions dans les droits d'émission SRG SSR en raison de répartitions complémentaires pour plusieurs années, du droit à rémunération de la vidéo à la demande et des droits de représentation scénique.

Il a été démontré que la SSA répartit très rapidement les droits encaissés. La SSA a versé des redevances à 1'835 autrices et auteurs membres ou à leurs ayants droit pour un montant total de CHF 6'510'171.- (+2.07%). Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de bénéficiaires a augmenté. Elle a versé des droits à 43 sociétés étrangères établies dans 30 pays (Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Colombie, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grande-Bretagne, Hongrie, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Suède, Tchéquie et Uruguay). De plus, elle a réparti des droits à trois sociétés sœurs suisses. Par ailleurs, CHF 357'255.- ont été décomptés à Swissperform, au titre des droits voisins encaissés par la SSA et après déduction de la commission d'encaissement et de gestion du tarif.



La SSA verse mensuellement les droits à ses membres et ses sociétés sœurs.

Les principaux délais de répartition sont :

- Droits d'émission SSR : 2 à 3 mois après la diffusion, sur la base du tarif provisoire ou d'un acompte ;
- Droits de représentation et droits en provenance de l'étranger : à la fin du mois ;
- Droits de gestion collective obligatoire (dramatique et audiovisuel francophone) : au cours du second semestre de l'année suivante ;
- Droit à rémunération VOD : au printemps qui suit l'année d'encaissement, lequel intervient dans l'année qui suit les exploitations.

4.1 DROITS DE GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE

Œuvres dramatiques, dramatico-musicales et chorégraphiques

Dans ce domaine, la SSA est au bénéfice d'une autorisation de gestion de droits accordée par l'IPI. La répartition ordinaire relative aux exploitations 2024 a été effectuée en septembre 2025, pour un total de CHF 4'280'519.35 (ce montant englobe le solde des droits 2018 non répartis). La SSA a aussi procédé à la répartition de droits en suspens concernant des exploitations 2022, ainsi qu'à la répartition finale concernant les exploitations 2018.

Tarif commun 14 (vidéo à la demande)

La deuxième répartition de ce nouveau domaine de gestion a été effectuée : CHF 1'216'487.- (+31.43 %) ont été versés au printemps 2025 pour les exploitations 2023 (et correctifs pour 2022). La SSA a opéré les répartitions individuelles pour toutes les œuvres pertinentes, nationales et internationales.

4.2 GESTION COLLECTIVE OBLIGATOIRE PAR DÉLÉGATION

Œuvres audiovisuelles francophones

En vertu de la convention de collaboration avec Suissimage, la SSA est responsable de la répartition des droits soumis à la gestion collective obligatoire en ce qui concerne les autrices et auteurs d'œuvres audiovisuelles francophones. Lors de la répartition ordinaire concernant les exploitations 2024, effectuée en décembre 2025, CHF 5'301'233.24 ont été versés. 30 programmes de télévision ont été pris en considération pour cette répartition. La coordination des travaux entre la SSA et Suissimage s'est déroulée de manière très efficace, certains processus ont été simplifiés.

Œuvres audiovisuelles non francophones et œuvres préexistantes littéraires

Il s'agit des sommes réparties et reversées par la SSA pour les droits qui sont décrits sous le même titre dans la partie « Perception » (page 5).

4.3 DROITS DE GESTION COLLECTIVE VOLONTAIRE

Droits d'émission

Pour les diffusions de la SSR, un premier versement basé sur le tarif provisoire est effectué dans les deux à trois mois après la diffusion. Lors de l'analyse de l'année complète, la SSA détermine le tarif définitif et verse le solde disponible. A la faveur de phénomènes particuliers, notamment de l'abaissement de la retenue pour couvrir les frais, un complément de droits pour 2022 et 2023 a pu être versé en 2025. Le règlement de répartition a été précisé sur certains points mineurs.

Les répartitions pour les diffuseurs locaux, régionaux et privés interviennent généralement dans l'année qui suit les diffusions. La variation résulte de décalages (irrégularités dans la réception des données nécessaires à la répartition).

4.4 DROITS DE GESTION INDIVIDUELLE

Droits de représentation

Comme les perceptions, les droits répartis ont aussi augmenté (+11.54 %). La proportion des droits versés aux membres de la SSA reste élevée (43 %), même si elle est inférieure aux années précédentes. Que ce soit dans le secteur professionnel ou amateur, les œuvres créées par des membres de la SSA dominent le classement des spectacles ayant généré les sommes les plus importantes. Par genre, juste après le théâtre de texte (avec ou sans musique), ce sont les spectacles d'humour (one wo/man show et revues) qui occupent une place prépondérante ; viennent ensuite les spectacles dramatico-musicaux et les œuvres chorégraphiques.

4.5 DROITS EN PROVENANCE DE SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

786 membres de la SSA (119 de plus qu'en 2024) ont bénéficié de recettes résultant de l'exploitation de leurs œuvres à l'étranger (+8.13 %). Les droits de représentation et les droits d'émission provenant (dans l'ordre d'importance) de France, d'Italie et de Belgique représentent leur source de revenus la plus importante. Les droits répartis provenaient de 22 pays différents : Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Colombie, Croatie, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Slovénie, Slovaquie, Suède et Tchéquie.

5 Relations extérieures

5.1 SOCIÉTÉS SŒURS SUISSES

Le Comité de coordination des cinq sociétés suisses de gestion de droits d'auteur et droits voisins s'est réuni régulièrement. Les travaux de ce comité portent sur tous les sujets qui sont d'un intérêt commun : Tarifs communs concernant les utilisations soumises à la gestion collective obligatoire, relations publiques, évolutions législatives, affaires internationales et développement de synergies.

Sont les fruits de cette collaboration :

- l'action politique sous la dénomination « Swisscopyright » ;
- le site www.swisscopyright.ch est régulièrement actualisé ;
- le programme de sensibilisation pour les élèves âgés de 12 à 20 ans « Respect copyright » et la collaboration avec l'association « La Lanterne Magique ».

En outre, plusieurs groupes de travail spécifiques ont œuvré dans différents domaines, notamment les évolutions technologiques et juridiques. Le sujet de l'intelligence artificielle a été traité intensément.

L'étroite collaboration entre la SSA et Suissimage s'est poursuivie dans le cadre de réunions régulières. La collaboration s'étend également aux Fonds culturels et sur le plan international.

5.2 AUTRES ORGANISATIONS SUISSES

La SSA est membre ou soutient de nombreuses organisations suisses : la publication juridique *SIC!*, le Forum Suisse pour le Droit de la Communication, *Cinébulletin*, Cinésuisse, SAFE (Association suisse de lutte contre la piraterie), ALAI Suisse, Suisseculture Sociale, l'Alliance pour la diversité des médias, l'Association contre la disparition des radios et TV.

Suisseculture, dont la SSA fait partie, a poursuivi son engagement en faveur des artistes, en intervenant régulièrement avec la « Taskforce Culture » auprès des autorités et du monde politique. La SSA participe aux travaux de ce groupement-ci aussi bien au niveau national qu'au niveau romand, officiant souvent comme coordinatrice entre les deux niveaux.

La SSA est membre fondatrice de l'association ISAN Switzerland ayant pour but une claire identification des œuvres audiovisuelles au moyen d'un numéro international standardisé et reconnu. Jürg Ruchti a continué à présider cette institution.

La SSA compte parmi les fondatrices du « service d'expertise pour les litiges concernant les scénarios ».

La SSA soigne ses relations avec l'ARF/FDS, l'association professionnelle qui fédère les scénaristes, réalisateurs et réalisatrices de Suisse ; elle échange régulièrement avec d'autres associations professionnelles comme - par exemple - l'URH (Union romande de l'humour). Elle collabore étroitement avec la Fédération Romande des Arts de la Scène (FRAS) et échange avec l'Association Romande de la Production Audiovisuelle (AROPA). Elle a continué de maintenir des relations étroites avec plusieurs autres associations professionnelles dans les domaines audiovisuel, scénique et littéraire. Enfin, elle intervient régulièrement dans le cadre de formations professionnelles et continues et participe de manière consultative aux travaux de l'Observatoire romand de la culture (ORC).

Suisseculture Sociale a été chargée par la Confédération de mettre en place un nouveau centre national de compétences baptisé « Travailler dans la culture ». Il aura pour mission d'aiguiller actrices et acteurs culturels, organisatrices et organisateurs de manifestations et organisations culturelles pour les questions de sécurité sociale et de conditions de travail dans leur secteur. Il informera aussi sur les offres qui existent déjà dans les régions et les complétera utilement.

5.3 AFFAIRES PUBLIQUES

Sous l'égide de Swisscopyright, les cinq sociétés de gestion suisses s'engagent auprès du législateur et des autorités concernant le droit d'auteur et les droits voisins, ainsi que d'autres développements qui influencent les conditions-cadres de leur secteur d'activité. L'intelligence artificielle générative a fait l'objet de travaux d'analyse et des communications ont été adressées au monde politique.

La SSA s'est jointe à de nombreuses reprises au monde associatif pour différentes revendications. Elle s'est opposée activement à la réduction des moyens pour l'offre de la SSR à l'étranger (TV5Monde, 3sat), l'une des mesures prévues dans le projet d'allègement du budget fédéral qui seraient négatives pour la création culturelle.

La SSA s'est résolument engagée dans la campagne contre l'initiative « 200 francs, ça suffit » visant à baisser le financement du service public médiatique (voir page 6).

Swisscopyright a également pris position dans des dossiers traités au parlement, notamment concernant les modifications de la Loi sur la Bibliothèque nationale et les redevances de copie privée.



5.4 RELATIONS INTERNATIONALES

CISAC (Confédération Internationale des Sociétés d'Auteurs et Compositeurs)

La CISAC regroupe plus de 227 sociétés de droits d'auteur dans environ 111 pays sur tous les continents, représentant tous les répertoires (musique, dramatique, audiovisuel, littéraire, ainsi que les arts graphiques et plastiques). La SSA participe généralement aux réunions et conférences suivantes :

- Le Comité européen de la CISAC, qui traite principalement des évolutions juridiques en Europe ;
- La Commission technique pour les œuvres dramatiques, littéraires et audiovisuelles (CTDLV), qui se consacre au perfectionnement des outils techniques indispensables à l'efficacité des sociétés ;
- Divers groupes de travail et comités de gestion d'outils concernant la SSA sur le plan opérationnel ;
- L'assemblée générale de la CISAC.

Jürg Ruchti poursuit ses activités au Comité exécutif de la CTDLV.

Il y a deux ans, le Conseil d'administration de la CISAC a revu certains fonctionnements de l'organisation : de nouveaux groupes de répertoire ont été créés pour déterminer les stratégies et orchestrer le travail des différents comités d'experts dans les domaines techniques/opérationnels et les affaires publiques.

Le directeur de la SSA a été élu pour une nouvelle période à la présidence du groupe de répertoire concernant les « œuvres audiovisuelles, dramatiques et littéraires » (DLVRG). Ce groupe a mis prioritairement en place un comité pour forger des mesures de soutien pertinentes aux jeunes sociétés de gestion qui déploient leurs activités, pour identifier le potentiel de l'introduction ou de l'extension de la gestion collective dans certains territoires. L'impact de l'intelligence artificielle a été thématiqué sous différents aspects, y compris celui de la prévention d'abus dans les répartitions de droits.

Autres affaires internationales

Jürg Ruchti échange régulièrement avec la nouvelle fédération de sociétés de gestion des autrices et auteurs d'œuvres audiovisuelles en Turquie (SEF), afin d'en soutenir les efforts de développement.

La gestion de la double imposition alourdit le traitement des droits en provenance de l'étranger, certains bénéficiaires subissant des retards.

5.5 AFFAIRES EUROPÉENNES

La SAA (Société des Auteurs Audiovisuels), qui regroupe 33 sociétés de gestion collective (dont la SSA) représentant plus de 174'000 scénaristes, réalisatrices et réalisateurs européens de 25 pays, a pour but de défendre les intérêts de ces autrices et auteurs auprès des instances de l'Union européenne.

La SAA a fêté le 4 novembre 2025 ses quinze ans d'intense activité de lobbying pour donner une voix aux scénaristes, réalisateurs et réalisatrices d'œuvres audiovisuelles à Bruxelles. L'équipe de la SAA se bat toujours sur plusieurs fronts pour influencer le processus législatif européen en faveur de la défense du droit d'auteur, pour la diversité culturelle et en faveur d'une rémunération équitable des autrices et auteurs par l'intermédiaire des sociétés de gestion.

A l'ère de l'intelligence artificielle, sa devise est ART : autorisation, rémunération, transparence. Tout un programme à mettre en œuvre face aux géants de la tech qu'il faut convaincre d'entrer en licence avec les ayants droit et les sociétés de gestion, au besoin en intentant des actions judiciaires.

5.6 CONTRATS DE REPRÉSENTATION

La SSA a conclu trois nouveaux contrats de représentation réciproque : avec Directors UK (Royaume-Uni), FAAD (Albanie) et SEF (Turquie).



Un tableau synthétique des contrats de représentation est publié et tenu à jour sur le site de la SSA (rubrique Documents > International).

6 Membres

6.1 ÉVOLUTION

Au 31 décembre 2025, l'effectif des membres de la société est de 4'246 sociétaires et ayants droit. La SSA a enregistré 169 nouvelles adhésions (dont 85 femmes et 82 hommes) ainsi que 28 démissions et révocations de mandats de gestion.

La SSA déplore les décès d'Hélène Bezençon, Daniel Chaubert, Marc de Hollogne, André Ducret, Miguel Fernandez-Villacanas, Gérard Frautschi, Colette Gaillard Maillard, Edouard Garo, Antoine Maulini, Mariano Morace, Claude Mossé, François Pantillon, Jean-Louis Porchet, Josefa Posse Murgui, Yves Pouliquen, Jean-Philippe Weiss, Marie-Claire Williams.

6.2 DÉCLARATIONS D'ŒUVRES

La SSA a enregistré 3'201 œuvres au répertoire de ses membres, ce qui représente une hausse de 21.11% par rapport à 2024. Le répertoire humoristique audiovisuel se démarque à nouveau avec une augmentation de plus de 108%, conséquence logique de la croissance des plateformes Internet. Les séries (Web/TV) connaissent également une progression significative, mais pas forcément représentative au regard du nombre total d'œuvres.

Tandis que le répertoire des arts de la scène reste stable (+3.30%), les œuvres radiophoniques essuient un recul notable de 19.68% alors que les œuvres cinématographiques s'inclinent malheureusement encore davantage (-15.07%).

6.3 SERVICES AUX MEMBRES

En plus de la gestion des droits, la SSA propose à ses sociétaires de nombreuses prestations, dont :

- conseil juridique gratuit
- élaboration de contrats modèles
- Fonds de secours (prévoyance retraite) et de solidarité
- publication du *Journal de la SSA* deux fois par an
- *Infolettre*, la newsletter trimestrielle (français/allemand), ainsi que la page Facebook et LinkedIn (multilingues)
- carte de membre donnant droit à des réductions dans certains lieux culturels
- usage de la salle polyvalente Michel Soutter, de la salle de conférence Bernard Falciola, ainsi que de l'espace collectif Anne Cuneo
- contribution à l'attribution d'un ISAN (International Standard Audiovisual Number) pour leurs œuvres audiovisuelles suisses
- service de dépôt de manuscrits (pour le répertoire selon les statuts)
- avances sur droits
- gestion des contrats d'édition pour les traductions d'œuvres scéniques

Pour améliorer la prise en charge de réclamations de nos membres d'ordre général ou transversal - impliquant plusieurs départements - les membres peuvent désormais adresser leurs doléances à une adresse de courriel spécifique. Elles seront traitées avec diligence et de manière coordonnée.



7 Les Fonds

7.1 FONDS DE SOLIDARITÉ

Ce fonds est destiné à venir en aide aux sociétaires le sollicitant qui se trouvent dans une situation financière précaire et exceptionnelle. Il octroie des prêts ou des dons. Son règlement a été actualisé en mars 2025 et une adresse spécifique pour les demandes a été créée afin d'intensifier la confidentialité.

En 2025, CHF 26'000.– ont été versés à 6 sociétaires sous forme de dons et/ou de prêts.

Au 31 décembre, 8 membres ont un solde à rembourser au Fonds de solidarité pour un montant total de CHF 26'147.52. Les modalités de paiement sont gérées par une convention dont les termes sont adaptés à chaque situation.

7.2 FONDATION DE PRÉVOYANCE « FONDS DE SECOURS DE LA SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS (SSA) »

La Fondation a pour but de réaliser une prévoyance retraite et décès pour les autrices et auteurs sociétaires. L'Assemblée générale de la SSA de juin 2025 a fixé à 4.2 % la part attribuée au Fonds de secours sur la retenue générale de 10 % en faveur des Fonds sociaux et culturel. En fonction des droits encaissés, une somme nette de CHF 928'609.49 (soit CHF 988'064.49 moins la participation aux frais de la SSA de CHF 59'455.– TTC) a été dévolue à la Fondation. Un taux de 15 % a été décidé pour calculer les primes uniques au titre de prestations de vieillesse sur les droits décomptés par la SSA durant l'année 2024. En 2025, 620 autrices et auteurs répondaient aux conditions du règlement pour bénéficier d'une prime unique, c'est-à-dire avoir plus de 25 ans, au moins une année de sociétariat et avoir perçu au moins CHF 1'000.– de droits d'auteur durant 2024. 2 capitaux décès ont été versés. Enfin, dans le cadre des mesures transitoires, 6 rentes ont été payées. L'intérêt de rémunération des capitaux s'est élevé à 0.25 % en 2025. La participation aux excédents d'assurance attribuée en début d'année au bénéfice de la prévoyance des assurés/ées correspond à 1.50 % des avoirs vieillesse. Ces derniers ont donc été rémunérés au total à 1.75 %. Au 31 décembre 2025, la Fondation gérait 1'326 comptes nominatifs. Le Conseil de fondation s'est réuni une fois, au mois d'avril 2025. Il a approuvé les comptes, fixé le taux pour calculer les primes uniques et adapté les articles 5, 9 et 19 du règlement.

Au 31 décembre 2025, le Conseil de fondation se composait de Me Philippe Zoelly – Président, M. Vincent Kücholl – Vice-Président, M. Ricardo Almeida Monteiro – Secrétaire, Mmes Pilar Anguita-MacKay, Sylvie Buhagiar, Odile Cornuz, Marie Fourquet et M. Jean-Marie Chataignier – Membres.

7.3 FONDS CULTUREL

En 2025, 621 autrices et auteurs ont participé à ses concours et actions. 204 ont reçu un soutien. De plus, dix prix ont été accordés dans les principaux festivals de films en Suisse. Le Fonds culturel a aussi financé la fête des 40 ans de la SSA et soutenu la campagne contre l'initiative « 200 francs, ça suffit ». Le montant total des dépenses du Fonds culturel, y compris les frais d'organisation, de jurys et de fonctionnement, est de CHF 1'543'872.30.

SOUTIEN À L'AUDIOVISUEL

Bourses pour l'écriture de scénarios de longs métrages de fiction pour le cinéma

22 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 25'000.–.

Bourses pour l'écriture de scénarios de premiers longs métrages de fiction

55 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué trois bourses de CHF 15'000.–.

Bourses pour le développement de longs métrages documentaires

44 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué quatre bourses de CHF 20'000.–.

Bourse pour l'écriture de série SSA / Suissimage

48 projets ont été proposés au concours et le jury a attribué sept bourses de CHF 25'000.– et une de CHF 20'000.–.

Fonds de production télévisuelle Sàrl

Participation de la SSA en 2025: CHF 110'000.–

Atelier Grand Nord (Québec)

2 scénaristes suisses ont participé à un atelier réunissant une douzaine de scénaristes francophones et 7 experts. La participation suisse de CHF 18'000.– est prise en charge à parts égales entre FOCAL et la SSA.

Prix SSA / Suissimage dans les festivals de cinéma

Les Fonds culturels de la SSA et de Suissimage ont financé, à parts égales, des prix dans les festivals suivants :

Journées de Soleure

Prix Visioni pour le meilleur premier long métrage: CHF 20'000.–

Prix de la relève pour le meilleur court métrage: CHF 10'000.–

Prix du Public pour le meilleur film d'animation suisse: CHF 10'000.–

Prix du meilleur court métrage: CHF 10'000.–

Perspectives LAB: deux bourses d'encouragement de CHF 5'000.– chacune



Festival Visions du Réel – Nyon

Prix spécial du jury pour le film suisse le plus innovant, toutes sections confondues : CHF 10'000.–

Festival International du Film Fantastique de Neuchâtel

Prix du meilleur court métrage suisse : CHF 10'000.–

Festival Animatou – Genève

Prix du meilleur court métrage suisse d'animation : CHF 5'000.–

Festival international du court métrage – Winterthur

Prix du meilleur court métrage suisse : CHF 10'000.–

Festival du film d'animation Fantoche – Baden

Prix « Best Swiss » : CHF 10'000.–

Geneva International Film Festival

Swiss Series Award : CHF 20'000.–

SOUTIEN À L'AUDIOVISUEL ET À LA SCÈNE

De la Scène à l'Écran (DSAL)

La contribution de la SSA s'élève à CHF 100'000.–. Cinq spectacles ont été sélectionnés par l'Unité Culture de la RTS pour l'adaptation de la scène à l'écran.

SOUTIEN À LA SCÈNE

Sélection suisse en Avignon

Ce programme d'encouragement à la diffusion internationale en faveur de compagnies, d'autrices et auteurs de théâtre et de danse suisses, a obtenu une contribution financière de la SSA de CHF 27'500.–.

Soutien à la commande d'écriture dramatique

Vingt-six projets d'écriture ont été soutenus pour un montant total de CHF 142'275.–.

Aides à l'édition d'œuvres théâtrales

Soutien à l'édition d'œuvres théâtrales avec un montant allant jusqu'à CHF 2'000.– par publication. Une demande a été soutenue à hauteur de CHF 1'000.–.

Bourses pour la traduction de pièces de théâtre

Six soutiens ont été accordés pour un montant total de CHF 6'500.–.

Prix de l'humour

Le Fonds culturel de la SSA a attribué un prix d'une valeur de CHF 10'000.– pour récompenser la meilleure humoriste confirmée et un prix de CHF 10'000.– pour le meilleur humoriste émergent.

Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour – émergents et émergentes

5 projets ont été proposés au concours. Le jury a attribué deux bourses de CHF 6'000.–.

Soutien à l'écriture d'un spectacle d'humour – confirmés et confirmées

4 projets ont été proposés au concours. Le jury a attribué quatre bourses de CHF 6'000.– chacune.

Bourses pour la composition musicale dramatico-lyrique et la musique de scène

Le jury a attribué vingt-quatre bourses allant de CHF 2'000.– à CHF 7'500.– pour soutenir la création originale de musique destinée à la scène. Le montant global des attributions s'est élevé à CHF 63'500.–.

Bourses pour la création chorégraphique

42 projets ont été soumis et neuf bourses ont été attribuées pour un montant total de CHF 70'000.–.

Bourses SSA – FARS pour les autrices et auteurs des Arts de la Rue

Le jury a examiné les 11 projets soumis au concours et a attribué quatre bourses pour un montant total de CHF 15'000.–.

Bourses SSA – t. pour les autrices et auteurs des arts du spectacle

Le jury a examiné les 38 projets soumis au concours et a attribué cinq bourses d'un montant total de CHF 15'000.–.

Bourses SSA – ProCirque pour les autrices et auteurs des arts du cirque

Le jury a examiné les 13 projets soumis au concours et a attribué quatre bourses d'un montant total de CHF 15'000.–.

Résidence « Écriture en campagne » pour les arts du cirque et de la rue

Le Fonds culturel de la SSA a mis au concours une bourse d'écriture en résidence à Latitudes 50 en Belgique. La bourse est de CHF 2'200.– pour la compagnie sélectionnée et de 1'100 euros pour l'experte ou l'expert.





Retrouvez tous les noms des lauréates et lauréats, les projets soutenus et les montants attribués sous www.ssa.ch, rubrique « Aide à la création » > « Rapports d'activités ».

Soutien annuel à la FSSTA

En 2025, la FSSTA (Fédération Suisse des Sociétés Théâtrales d'Amateurs) a reçu un soutien de CHF 5'000.-. De plus, un montant total de CHF 3'100.- a été versé à trois troupes de théâtre amateur ayant commandé des textes à des autrices ou auteurs SSA.

Bourses pour une résidence d'écriture dramatique

Le montant s'élève à CHF 500.- par semaine de résidence. Trente-et-une autrices et auteurs ont été soutenus pour un montant total de CHF 30'500.-.

Diffusion en Avignon

Neuf compagnies ont bénéficié d'un soutien pour un montant total de CHF 24'758.- pour la diffusion de leur spectacle au Festival OFF.

Laboratoire des Ecritures Dramatiques

Parmi les 38 candidatures, le jury a attribué quatre bourses de CHF 9'000.- pour participer à un laboratoire d'écriture sur une durée totale de 4 mois.

AUTRES SOUTIENS ET CONTRIBUTIONS

Cotisations 2025

Le Fonds culturel a pris en charge les cotisations annuelles pour les organisations suivantes: Suisseculture, Memoria, Association du Locarno Film Festival, ProShort, Les Amis de la Cinémathèque suisse, Fonction: Cinéma, Cinésuisse, SWAN, ProCirque, Société Suisse du Théâtre, Centre de Création Helvétique des Arts de la Rue, Littérature Suisse et l'association t. Professions du spectacle Suisse.

Montant total: CHF 15'420.-

Une contribution de solidarité de CHF 7'000.- à la revue *Cinébulletin* a également été accordée.

Frais de jury

Pour toutes les actions du Fonds culturel de l'année 2025, CHF 56'165.35 ont été nécessaires pour couvrir les frais des jurys (honoraires ou salaires, charges sociales, frais de déplacement et de séjour).

Actions extérieures

Par ailleurs, les Commissions Scène et Audiovisuelle ont répondu favorablement à 25 demandes extérieures pour un montant total de CHF 173'666.-.



8 Organisation

8.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La 42^e Assemblée générale (AG) s'est déroulée le 18 juin au Théâtre Benno Besson à Yverdon-les-Bains et a été conduite pour la 1^{re} fois par Christophe Bugnon, président du Conseil d'administration (CA) depuis septembre 2024.

Après l'approbation des comptes 2024 et la décharge donnée au CA, le président est revenu sur les divers passages de témoins intervenus en 2024 au sein du CA et de ses Commissions, mais également au niveau de la direction et de l'administration de la SSA. Ces transitions se sont déroulées dans un climat serein et optimal. Plusieurs règlements internes, dont celui de la gouvernance, ont été révisés et complétés.

Christophe Bugnon a évoqué les défis politiques que la SSA aura à relever : la votation sur la redevance radio-TV prévue en 2026, puis la réglementation sur l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) à plus long terme.

Il a conclu son rapport avec l'annonce de la fête des 40 ans de la SSA prévue en novembre 2025.

Dans son compte-rendu, le directeur Jürg Ruchti a mis en évidence l'augmentation de 11.91 % de l'ensemble des droits versés sur l'année 2024 ainsi qu'un taux moyen des commissions le plus bas de toute l'histoire de la SSA. Il a précisé qu'une décroissance pourrait être observée dans les années à venir en raison du contexte politico-économique et de l'évolution des modes de consommation des œuvres. Cet exercice 2024 a également été l'occasion pour la SSA de procéder, avec succès, à la toute première répartition des droits du TC 14.

Jürg Ruchti a rapporté que les sociétés de gestion, dont la SSA, mettaient tout en œuvre pour encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle face au pillage massif des œuvres par les systèmes d'IA.

L'Assemblée a renouvelé pour une période de trois ans les mandats de Manon Pulver (scène), Arthur Besson (scène) et de Christophe Bugnon (scène) au sein du CA, ainsi que celui de Wuarin & Chatton SA, organe de révision de la SSA.

A l'issue de l'AG, Emeric Cheseaux, devenu le 4000^e membre SSA en 2024, a présenté un extrait de son spectacle « La révérence ».

8.2 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la SSA s'est réuni à quatre reprises en 2025. Outre l'étude et la validation des comptes en mars et du budget en décembre, les séances ont permis au Conseil de se plonger dans la gouvernance de la SSA et d'en actualiser certains rouages. Il a validé un nouveau code d'éthique et de déontologie, mis en place un règlement de conflits d'intérêts et entériné une procédure de lancement d'alertes. Il a également désigné une personne de confiance pour le personnel. Le Conseil a aussi instauré une procédure de réclamation. Plusieurs règlements ont été rafraîchis, comme celui du Fonds de solidarité ou du Fonds de secours.

Sur demande de son autorité de surveillance, l'IPI, le Conseil a également procédé à l'autoévaluation de son fonctionnement et à la mise en place d'une matrice des risques. Point plus festif, il a suivi l'organisation de la fête des 40 ans de la SSA.

Au 31 décembre 2025 :

Christophe BUGNON – Président	●	●P	●
Arthur BESSON	●		
M ^e Sylvie BUHAGIAR			●
Orane BURRI	●		●
Bruno DEVILLE	●		
Alessandra GAVIN-MÜLLER	●		
Stéphane GOËL	●P		●
Marie-Eve HILDBRAND	●		●
Zoltán HORVÁTH	●		
Antoine JACCOUD		●	●
Marjolaine MINOT		●	
Stéphane MITCHELL	●		●
Geneviève PASQUIER		●P	●
Marielle PINSARD		●	
Manon PULVER		●	
Nicole SEILER – Vice-Présidente		●	●

Commissions :

- Audiovisuelle
- Scène
- Communication
- Bureau
- P Président/e

Le Conseil d'administration s'est réuni à 4 reprises et les Commissions du Conseil (Audiovisuelle, Scène, Communication) ont tenu 9 séances. Quant au Bureau, il s'est réuni 4 fois.



8.3 RAPPORTS DES COMMISSIONS

8.3.1. Commission Audiovisuelle

La Commission Audiovisuelle (ComAV) de la SSA s'est réunie à trois reprises en 2025. Ses travaux ont principalement porté sur l'adaptation du cadre contractuel aux évolutions du secteur audiovisuel, le suivi des politiques de rémunération et la gestion des actions culturelles.

La ComAV a rendu plusieurs préavis importants concernant les droits de diffusion SSR. Elle a poursuivi un travail approfondi sur la révision des contrats modèles, en particulier sur les questions liées à l'intelligence artificielle, à la transparence contractuelle et à la valorisation du travail des autrices et auteurs.

En matière d'affaires culturelles, la Commission a mis en place le règlement d'une nouvelle bourse pour l'écriture des films de fiction, en remplacement de la bourse pour l'adaptation d'une œuvre littéraire. Les actions propres (bourses fiction, 1^{er} film et documentaire) et en partenariat (bourse série) ont connu un grand succès. Les prix ont été remis au Locarno Film Festival. Les demandes de soutien pour les actions extérieures sont en revanche en diminution. La Commission a notamment soutenu l'Association Ciné-Doc, le VIFFF-Vevey International Funny Film Festival, et collaboré au projet « 1001 films documentaires » à inscrire au programme « Mémoire du monde » de l'UNESCO.

8.3.2. Commission Scène

La Commission Scène s'est réunie à quatre reprises en 2025. Elle a traité de la politique de rémunération en matière de droits et a validé l'introduction des conditions générales d'intervention et de perception concernant les représentations sous forme de spectacle vivant.

Sous l'impulsion de ses membres et des Affaires culturelles, de nouvelles actions ont été élaborées et mises en place. L'action d'aide à l'édition a été remaniée, avec comme objectif une promotion active des autrices et auteurs publiés. Attentive à équilibrer les soutiens entre les différentes disciplines, la Commission s'est prononcée favorablement pour la mise en place d'une bourse aux autrices et auteurs de spectacles d'improvisation théâtrale. La commission a validé le règlement et l'appel à projet de l'édition 2025-2026 du LED (Laboratoire des Ecritures Dramatiques). Un jury a désigné les quatre lauréat/e/s qui bénéficient de cette bourse de résidence en 2026.

Le soutien à la diffusion des œuvres SSA jouées au Festival d'Avignon a été une nouvelle fois salué. Les bourses de commandes d'écriture dramatique ont connu un succès grandissant en 2025, le budget a été reconsidéré afin de répondre aux nombreuses demandes de soutien. Enfin, une action ciblant la diffusion des œuvres des membres de la SSA dans une autre région linguistique est en cours.

8.3.3. Commission Communication

La Commission Communication de la SSA s'est réunie à deux reprises en 2025. C'est la première année qu'elle fonctionne sous la présidence de Christophe Bugnon, également président du Conseil d'administration. Cette position permet d'avoir une bonne vision des affaires courantes de la SSA et de tracer les axes de sa communication. La Commission a nommé Stéphane Mitchell à la suppléance de la présidence.

La Commission a pris l'option de réaliser deux numéros de *Journal* en 2025 afin de dégager de l'énergie et une partie du budget pour la campagne contre l'initiative « 200 francs, ça suffit ».

Le rythme de deux publications par année sera probablement conservé par la suite, afin d'avoir une réserve de réactivité pour traiter des communications plus urgentes, principalement sur les réseaux sociaux ainsi que par les newsletters *Infolettre de la SSA*. Le graphisme du *Journal*, qui continuera d'exister sous sa forme « papier » sera revu et dynamisé. La Commission a également décidé d'entamer un rafraîchissement de la navigation du site internet de la SSA dans un proche avenir, afin de le rendre plus accessible et de mieux en valoriser les contenus.

8.4 DIRECTION

Jürg RUCHTI, Directeur

8.5 ORGANE DE RÉVISION

Wuarin & Chatton SA, Genève

8.6 PERSONNEL

Au 31 décembre 2025, l'effectif total s'élève à 17.80 postes assurés par 22 personnes.

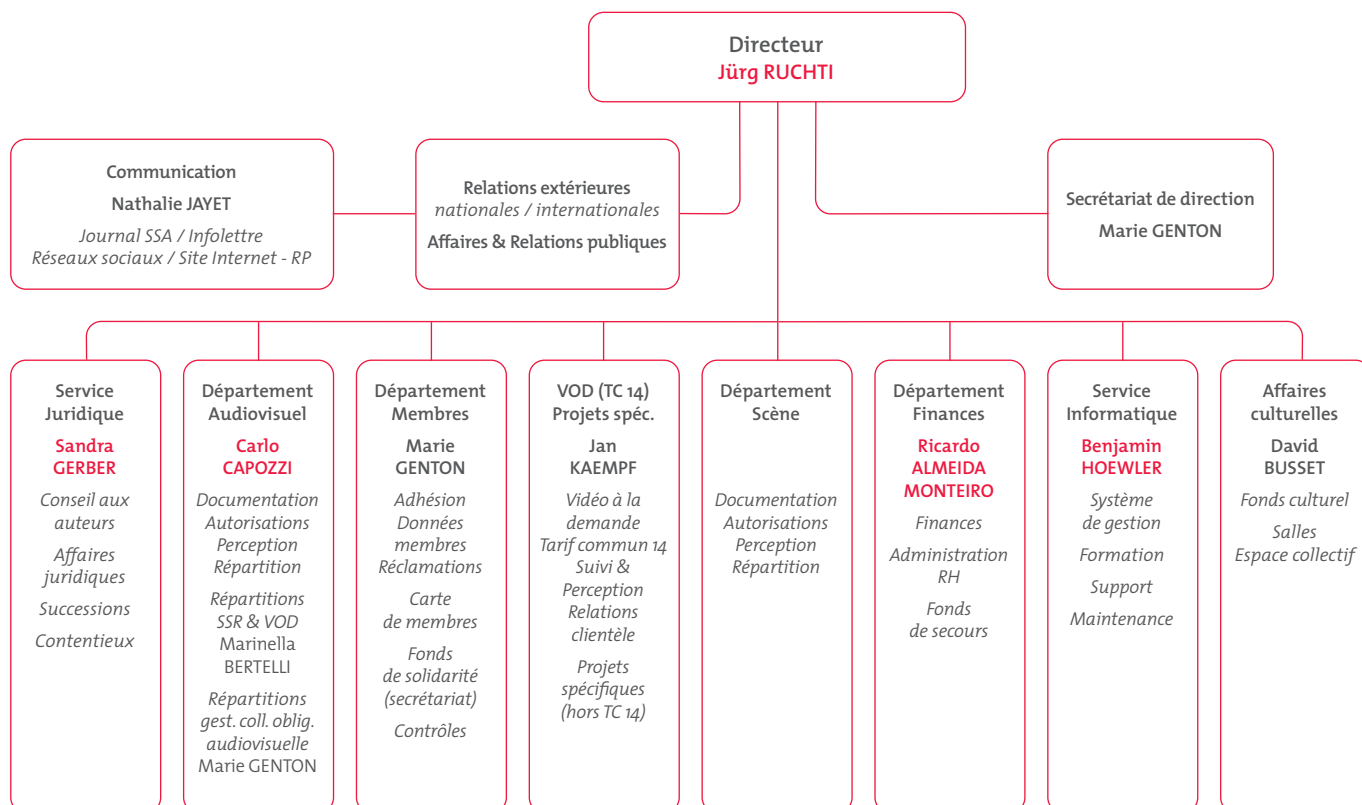
Nathalie Mermoud a débuté sa fonction au sein du Département Scène en novembre 2025 suite au départ d'Anika Clausen.

8.6 PERSONNEL (suite)

Etat à avril 2026

Ricardo ALMEIDA	Responsable des Finances, Administration des Ressources humaines et Fonds de secours	Sandra GERBER	Responsable du Service Juridique
Claire BALBO	Affaires culturelles, salles et espace collectif, dépôts de manuscrits	Laurette HEINE CICCIO	Département Audiovisuel et Administration Ressources humaines
Aïca BENDJAMA	Département Scène	Benjamin HOEWLER	Responsable du Service Informatique
Marinella BERTELLI	Département Audiovisuel (responsable répartitions droits d'émission SSR et vidéo à la demande (TC 14))	Nathalie JAYET	Communication, secrétariat du Conseil d'administration, Départements Audiovisuel et Finances
Cécile BUCLIN	Département Scène	Jan KAEMPF	Chef de projet – vidéo à la demande (gestion TC 14, perception) et projets spécifiques
David BUSSET	Chargé des Affaires culturelles, salles et espace collectif, dépôts de manuscrits	Simone LIENHARD	Département Audiovisuel
Carlo CAPOZZI	Responsable du Département Audiovisuel, coordination documentation pour les membres, site Internet et publicité	Bénédicte LUISIER	Service Juridique
Rosalba FERREIRO	Département Finances et Administration Ressources humaines, Fonds de secours	Nathalie MERMOUD	Département Scène
Marie GENTON	Responsable du Département Membres, Secrétaire de direction, administration générale, Département Audiovisuel (responsable répartitions gest. coll. oblig. œuvres audiovisuelles), Service Informatique	Dan OBERLI	Département Scène
		Alessandro PIROLLO	Département Audiovisuel
		Jürg RUCHTI	Directeur
		Manuele SARACINO	Département Scène
		Sophie TSCHACHTLI	Départements Scène et Membres, administration générale

8.7 ORGANIGRAMME DE L'ADMINISTRATION (situation au 1^{er} avril 2026)



En rouge : cadres de la société

9 Rapport de l'organe de révision

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2025 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ASSOCIÉS **RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, Lausanne, (la Coopérative ci-après) comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de flux de trésorerie et variation des fonds propres, tableau des immobilisations et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2025 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Ces comptes annuels de l'entité sont par ailleurs conformes à la loi suisse, aux articles de loi traitant de l'établissement et de la présentation des comptes annuels et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la Coopérative, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil d'administration de la Coopérative relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la Coopérative à poursuivre l'exploitation de l'entité. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la Coopérative à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider l'entité ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



9. RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION (suite)

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entité.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener l'entité à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration de la Coopérative.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 9 mars 2026

FIDUCIAIRE WUARIN & CHATTON SA

Raymond BÜHLMANN
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Hubert de CHAULIAC
Expert-réviseur agréé



10 Bilan & comptes

10.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

ACTIF	2024	2025
	CHF	CHF
Actif circulant		
1 Liquidités et placements bancaires	18'178'494.86	22'123'155.37
2 Débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	1'903'342.97	1'961'860.52
3 Créances à court terme droits d'auteur	25'447.65	21'392.96
Impôt anticipé	63'864.40	24'743.87
TVA compte courant	15'124.33	20'320.86
4 Débiteurs assurances sociales	802.15	7'929.60
5 Comptes de régularisation actif	126'682.72	138'885.90
Total actif circulant	20'313'759.08	24'298'289.08
Actif immobilisé		
6 Placements financiers	5'529'148.55	1'529'166.55
7 Immobilisations corporelles	14'523.95	11'436.95
Total actif immobilisé	5'543'672.50	1'540'603.50
TOTAL DE L'ACTIF	25'857'431.58	25'838'892.58
PASSIF	2024	2025
	CHF	CHF
Engagements à court terme		
8 Droits d'auteur à répartir	24'239'475.39	24'454'933.32
9 Droits d'auteur à payer	20'435.30	8'751.31
10 Créanciers droits à payer	6'037.97	1'463.53
11 Fonds culturel	1'226'495.47	955'386.92
12 Fonds de solidarité	148'034.73	110'292.20
13 Autres dettes à court terme	41'592.22	68'064.49
14 Comptes de régularisation passif	148'501.13	181'217.67
Total engagements à court terme	25'830'572.21	25'780'109.44
Engagements à long terme		
15 Provisions	10'000.00	40'000.00
Total engagements à long terme	10'000.00	40'000.00
Fonds propres		
Résultat reporté	16'253.22	16'859.37
Résultat de l'exercice	606.15	1'923.77
Total fonds propres	16'859.37	18'783.14
TOTAL DU PASSIF	25'857'431.58	25'838'892.58



10.2 COMPTE DE PROFITS ET PERTES DE L'EXERCICE 2025

PRODUITS D'EXPLOITATION		2024	2025
		CHF	CHF
16	Produit net de la perception des droits		
	• de gestion collective obligatoire	623'560.72	479'363.70
	• de gestion collective obligatoire par délégation	-2'966.62	407'517.65
	• de gestion collective volontaire	845'973.06	517'202.30
	• de gestion individuelle	995'014.36	1'107'803.86
	• de gestion Tarif commun 14, encaissement (droits d'auteur)	440'385.59	542'373.07
	Total produit net de la perception des droits	2'901'967.11	3'054'260.58
17	Autres produits d'exploitation	171'921.89	172'275.87
18	Utilisation Fonds culturel et Fonds de solidarité	229'845.26	240'083.49
	Total autres produits d'exploitation	401'767.15	412'359.36
	Total produits d'exploitation	3'303'734.26	3'466'619.94
CHARGES ADMINISTRATIVES			
19	Charges de personnel	-2'425'625.60	-2'425'754.98
20	Conseil d'administration	-209'680.36	-183'455.92
	Part reversée comm. d'encaissement Tarif commun 14 (droits d'auteur)	-16'875.00	-16'875.00
21	Autres charges administratives	-803'139.83	-865'017.55
	Constitution de provisions	-10'000.00	-30'000.00
	Amortissements des immobilisations corporelles	-5'740.30	-5'782.30
	Total des charges administratives	-3'471'061.09	-3'526'885.75
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-167'326.83	-60'265.81
	Produits financiers	171'337.29	58'783.03
	Frais financiers	-4'512.81	-5'495.14
	Résultat financier	166'824.48	53'287.89
RÉSULTAT ORDINAIRE		-502.35	-6'977.92
22	Produits exceptionnels	1'129.50	8'950.54
	Charges exceptionnelles	0.00	0.00
	Résultat exceptionnel	1'129.50	8'950.54
BÉNÉFICE AVANT IMPÔTS		627.15	1'972.62
	Impôts	-21.00	-48.85
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE		606.15	1'923.77

10.3 TABLEAU DE VARIATION DES FOND PROPRES

	2024	2025
	CHF	CHF
Situation au 1 ^{er} janvier	16'253.22	16'859.37
Bénéfice de l'exercice	606.15	1'923.77
Situation au 31 décembre	16'859.37	18'783.14



10.4 TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2025

	MOBILIER ET AGENCEMENT DE BUREAU	MACHINES DE BUREAU	SALLE MULTIFONCTIONS MICHEL SOUTTER	ORDINATEURS	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE CONSIDÉRÉE	TOTAL PÉRIODE COMPTABLE PRÉCÉDENTE
immobilisations	corporelles	corporelles	corporelles	corporelles	2025	2024
Valeurs comptables nettes au 1^{er} janvier	13'427.10	0.00	0.00	1'096.85	14'523.95	14'619.30
Coûts d'acquisition						
Situation à la fin de l'exercice précédent	626'370.69	68'533.60	131'784.15	88'887.02	915'575.46	919'305.66
Entrées	2'695.30	0.00	0.00	0.00	2'695.30	5'644.95
Modifications de valeurs	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	-2'200.00	0.00	0.00	0.00	-2'200.00	-9'375.15
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	626'865.99	68'533.60	131'784.15	88'887.02	916'070.76	915'575.46
Amortissements cumulés	sur 8 ans (12.5%/an)	sur 5 ans (20%/an)	*	sur 3 ans (33.33%/an)		
Situation à la fin de l'exercice précédent	-612'943.59	-68'533.60	-131'784.15	-87'790.17	-901'051.51	-904'686.36
Amortissements	-4'851.85	0.00	0.00	-930.45	-5'782.30	-5'740.30
Dépréciations d'actifs (amortiss. exceptionnels)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Sorties	2'200.00	0.00	0.00	0.00	2'200.00	9'375.15
Reclassifications	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Situation à la fin de l'exercice	-615'595.44	-68'533.60	-131'784.15	-88'720.62	-904'633.81	-901'051.51
Valeurs comptables nettes au 31 décembre	11'270.55	0.00	0.00	166.40	11'436.95	14'523.95

Règles

Les immobilisations supérieures à CHF 250.– sont comptabilisées en tant qu'actif:

- lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise,
- lorsque le coût d'acquisition de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations ne dépassant pas CHF 250.– sont directement portées au compte de résultat.

Les amortissements sont calculés de manière linéaire aux taux correspondant à leur durée d'utilisation.

* Les aménagements de la salle multifonctions sont amortis selon leur nature:

- Informatique software & hardware sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Machines audio & vidéo sur 3 ans (33.33% linéaire)
- Mobilier et agencements sur 8 ans (12.5% linéaire)

Les sorties concernent des désinvestissements en cours d'année car les immobilisations en question étaient soit inutilisables, soit abîmées, soit elles ne font plus partie de l'inventaire physique.

Les immobilisations sont évaluées au maximum au coût d'acquisition ou de revient, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires.

Il n'existe aucune restriction de droit de disposer ni d'immobilisations données en nantissement de dettes au 31 décembre 2025.



10.5 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

		2024	2025
		CHF	CHF
Résultat de l'exercice	+	606.15	1 923.77
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	+	5'740.30	5'782.30
Diminution / (augmentation) des débiteurs utilisateurs de droits d'auteur	+/-	287'225.42	-58'517.55
Diminution / (augmentation) des créances à court terme droits d'auteur	+/-	-16'913.50	4'054.69
Diminution / (augmentation) de l'impôt anticipé	+/-	-34'685.49	39'120.53
Diminution / (augmentation) de TVA compte courant	+/-	9'884.70	-5'196.53
Diminution / (augmentation) de débiteurs assurances sociales	+/-	28'860.95	-7'127.45
Diminution / (augmentation) des comptes de régularisation actif	+/-	348.23	-12'203.18
Diminution / (augmentation) des placements financiers	+/-	-121.80	3'999'982.00
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à répartir	+/-	2'025'591.52	215'457.93
Augmentation / (diminution) des droits d'auteur à payer	+/-	7'137.69	-11'683.99
Augmentation / (diminution) créanciers droits à payer	+/-	-144'598.24	-4'574.44
Augmentation / (diminution) du Fonds culturel	+/-	147'459.94	-271'108.55
Augmentation / (diminution) du Fonds de solidarité	+/-	5'460.85	-37'742.53
Augmentation / (diminution) des autres dettes à court terme	+/-	35'517.85	26'472.27
Augmentation / (diminution) des créanciers assurances sociales	+/-	-3'995.00	0.00
Augmentation / (diminution) des comptes de régularisation passif	+/-	81'422.67	32'716.54
Augmentation / (diminution) des provisions	+/-	10'000.00	30'000.00
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		2'444'942.24	3'947'355.81
Investissements en immobilisations corporelles		-5'644.95	-2'695.30
Variation des liquidités		2'439'297.29	3'944'660.51
Liquidités au début d'exercice		15'739'197.57	18'178'494.86
Liquidités en fin d'exercice		18'178'494.86	22'123'155.37
Variation des liquidités		2'439'297.29	3'944'660.51
Contrôle		0.00	0.00

10.6 ANNEXE AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

GÉNÉRAL

La Société Suisse des Auteurs, société coopérative, a son siège à Lausanne. Au 31 décembre 2025, l'effectif des employées et employés s'élève à 17,80 postes ou 22 personnes.

Les états financiers sont établis et présentés en conformité avec les dispositions du Code suisse des obligations. La présentation des comptes est conforme à la norme Swiss GAAP RPC.

Le principe d'évaluation des différents postes du bilan se base sur le coût d'acquisition et répond au principe de clarté et d'intelligibilité, d'intégralité, de fiabilité, d'importance relative, de prudence, de permanence de la présentation et des méthodes d'évaluation, d'interdiction de la compensation entre les actifs et les passifs et les charges et les produits.

Il n'existe pas de réserves latentes.

Il n'y a eu aucune erreur dans les états financiers de l'exercice précédent.

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

On considère qu'une personne (physique ou morale) est liée à une entité si cette personne peut, de manière directe ou indirecte, exercer une influence notable sur les décisions financières ou opérationnelles de celle-ci, par exemple les membres du Conseil d'administration et de la direction.

Mis à part les montants détaillés au point 20 de la présente annexe, versés à certains membres du Conseil d'administration, il n'y a eu aucune autre transaction substantielle avec des parties liées durant l'exercice. Les parties liées ne bénéficient d'aucun avantage particulier.



Le Conseil d'administration, à l'exception de la conseillère juridique, est composé de membres de la société coopérative. Par conséquent, il est évident qu'ils reçoivent des droits d'auteur issus de l'utilisation de leurs œuvres ainsi que des jetons de présence pour la fonction d'administratrice et d'administrateur. Toutefois, les versements de droits d'auteur ne sont pas considérés comme prestations avec des parties liées car ces transactions ne se déroulent pas en dehors des activités normales de la société.

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Tous les actifs sont indiqués à leur valeur comptable. Ces actifs ne dépassant pas la valeur réalisable, aucune valeur n'a dû être dépréciée.

NOTES

1. Liquidités et placements bancaires

Les liquidités comprennent les soldes de la caisse, du compte postal et des comptes bancaires (comptes courants, comptes d'épargne et comptes à terme avec une échéance inférieure à 12 mois).

Ces liquidités et ces placements (comptes d'épargne et comptes à terme) sont évalués à la valeur nominale.

2. Débiteurs utilisateurs de droits

Les créances sont évaluées à la valeur nominale, déduction faite de pertes de valeur éventuelles. L'augmentation de ce poste (CHF +58'517.55) concerne principalement le solde de droits d'auteur de gestion collective obligatoire par délégation qui est supérieur à celui de 2024.

Aucune perte sur débiteur n'a été comptabilisée sur cet exercice.

3. Créances à court terme droits d'auteur

Ce poste correspond aux paiements aux autrices et auteurs d'avances sur droits et aux bons de reprises à compenser sur futurs droits d'auteur à répartir.

4. Débiteurs assurances sociales

Ce poste correspond aux soldes en notre faveur de nos comptes courants auprès des assurances sociales.

5. Comptes de régularisation actif

	2024	2025
Frais divers payés d'avance; loyer, assurances, abonnements, frais informatiques, timbres et divers. Produits à recevoir: intérêts sur comptes à terme.	126'682.72	138'885.90

6. Placements financiers

Les placements financiers comprennent les comptes à terme avec une échéance supérieure à 12 mois ainsi que des comptes bancaires de la caution pour garantie de loyer de CHF 27'000.-.

Ces placements sont évalués à la valeur nominale.

7. Immobilisations corporelles

Le tableau des immobilisations au 31 décembre 2025 indique en détail les mouvements, soit les acquisitions et amortissements intervenus durant l'exercice.

8. Droits d'auteur à répartir

Les droits d'auteur à répartir sont évalués à leur valeur nominale.

	2024	2025
Droits de gestion collective obligatoire: autorisation répertoire dramatique et droit à rémunération VOD (TC 14)	11'034'155.14	11'952'394.16
Droits de gestion collective obligatoire par délégation: audiovisuel francophone, audiovisuel non francophone, œuvres préexistantes littéraires, droits provenant du câble étranger	6'453'100.63	6'363'531.85
Droits de gestion collective volontaire: droits d'émission SRG SSR, radios et télévisions locales/privées droits de reproduction, video on demand/Internet	5'816'734.98	5'030'642.12
Droits de gestion individuelle: droits de représentation scénique, gestion contrats individuels et divers	806'734.52	996'656.81
Droits provenant de l'étranger	129'675.46	110'708.24
Sous-total au 31 décembre	24'240'400.73	24'453'933.18
Droits en suspens par manque temporaire d'informations	-925.34	1'000.14
Total au 31 décembre	24'239'475.39	24'454'933.32



9. Droits d'auteur à payer

Ce poste correspond aux droits d'auteur en attente de coordonnées de paiement pour versement, de régularisation de successions et aux comptes créanciers d'autrices et auteurs dont le solde est inférieur aux frais de virement bancaire. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

10. Créanciers droits à payer

Ce poste correspond aux droits facturés concernant le Tarif commun 14, à payer. Tous les engagements sont évalués à la valeur nominale.

11. Fonds culturel

	2024	2025
Fonds culturel au 1 ^{er} janvier	1'079'035.53	1'226'495.47
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	1'492'964.17	1'386'527.24
Entrées actions culturelles	123'565.00	121'320.00
Utilisations actions culturelles	-1'244'223.97	-1'543'872.30
Participation du Fonds culturel aux frais administratifs de la SSA et des loyers	-224'845.26	-235'083.49
Solde au 31 décembre	1'226'495.47	955'386.92

12. Fonds de solidarité

	2024	2025
Fonds de solidarité au 1 ^{er} janvier	142'573.88	148'034.73
Attributions et retenues provenant de droits d'auteur	23'468.25	104.99
Entrées remboursements de prêts	10'892.60	52.48
Utilisations, prêts et dons octroyés	-23'900.00	-32'900.00
Participation du Fonds de solidarité aux frais administratifs de la SSA	-5'000.00	-5'000.00
Solde au 31 décembre	148'034.73	110'292.20

13. Autres dettes à court terme

Ce poste représente essentiellement le solde en faveur de la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) ».

Détail du compte courant Fondation	2024	2025
Solde initial au 1 ^{er} janvier	6'074.37	41'592.22
Attributions provenant des retenues sur les droits d'auteur	841'592.22	988'064.49
Versement à la Fondation	-806'074.37	-961'592.22
Solde au 31 décembre	41'592.22	68'064.49

La Fondation a payé par virement bancaire la facture relative aux frais administratifs de la SSA d'un montant de CHF 59'455.- (en 2024: idem), TVA comprise. Ce montant n'apparaît donc pas dans le compte courant de la Fondation.

Un acompte de CHF 920'000.- a été versé à la Fondation en décembre 2025. Les comptes 2025 de la SSA devant être bouclés pour déterminer le montant de l'attribution provenant des retenues sur les droits d'auteur ainsi que le montant dû par la SSA à la Fondation, le solde final dû par la SSA de CHF 68'064.49 a été versé à la Fondation le 3 février 2026.

14. Comptes de régularisation passif

	2024	2025
Frais divers à payer ; fichiers internationaux, frais de surveillance, frais informatiques, fournitures et frais de bureau, charges de personnel, déplacements et représentation, frais de relations publiques, honoraires, affranchissements, électricité, téléphone et Internet, cotisations, abonnements et contribution à verser aux Fonds culturel et sociaux de Suissimage	148'501.13	181'217.67

15. Provisions

Provision pour remise en état des locaux	2024	2025
Situation initiale au 1 ^{er} janvier	0.00	10'000.00
Constitution avec effet sur le résultat	10'000.00	30'000.00
Utilisation	0.00	0.00
Dissolution avec effet sur le résultat	0.00	0.00
Situation finale au 31 décembre	10'000.00	40'000.00

Cette provision pour remise en état des locaux est constituée car une rénovation importante sera effectuée dans l'immeuble (espace intérieur ainsi qu'extérieur) et que nos baux à loyer prennent fin au 31.12.2027 sans possibilité de prolongation. Elle devrait donc être utilisée en 2027 lorsque nous devons quitter les locaux de manière provisoire ou définitive.



16. Produit net de la perception des droits

Le produit net de la perception des droits correspond aux commissions prélevées sur les droits d'auteur lors des répartitions et aux commissions d'encaissement du Tarif commun 14 (droits d'auteur).

Pour la gestion collective obligatoire par délégation (en 2024 : CHF -2'966.62), ce montant négatif était dû à une compensation de notre société sœur en 2024 avec le précédent décompte concernant l'audiovisuel francophone 2023.

17. Autres produits d'exploitation

	2024	2025
Facturation à la Fondation « Fonds de secours de la Société Suisse des Auteurs (SSA) » des frais administratifs de la SSA	55'000.00	55'000.00
Encaissement frais et produit de gestion des droits voisins Tarif commun 14	87'857.07	105'622.55
Autres produits	29'064.82	11'653.32
Total au 31 décembre	171'921.89	172'275.87

18. Utilisation Fonds culturel et Fonds de solidarité

	2024	2025
Participation du Fonds culturel aux frais administratifs de la SSA et loyers	224'845.26	235'083.49
Participation du Fonds de solidarité aux frais administratifs de la SSA	5'000.00	5'000.00
Total au 31 décembre	229'845.26	240'083.49

19. Charges de personnel

La SSA pratique l'égalité salariale homme/femme.

	2024	2025
Salaires	1'928'871.55	1'950'676.70
Indemnités d'assurances maladie / accident et allocations maternité – APG, reçues	-4'798.40	-23'066.65
Charges sociales AVS-AI-APG / AC / ALFA / LAA / perte de gain maladie	232'199.80	229'492.05
Charges de prévoyance professionnelle	255'832.30	250'459.20
Formation et autres charges du personnel	13'520.35	18'193.68
Total au 31 décembre	2'425'625.60	2'425'754.98
Rémunération brute totale de la direction (2 personnes jusqu'au 30.09.2024)	413'110.25	297'710.00
Rémunération la plus élevée; directeur	250'445.00	297'710.00
dont prime d'ancienneté selon règlement du personnel	0.00	21'265.00

La société est affiliée à AXA Fondation LPP Suisse romande, Winterthur, dans le but d'appliquer la prévoyance professionnelle. Il s'agit d'un plan de prévoyance en primauté de cotisations et d'une solution partiellement autonome avec investissements de capitaux groupés. Les risques techniques d'invalidité et décès sont réassurés dans le cadre d'une assurance collective auprès de la société AXA Vie SA. La Fondation collective supporte le risque de placement. Un manque de couverture résultant de mauvais résultats de placements ne peut être totalement exclu, ce qui nécessiterait des mesures d'assainissement et éventuellement une obligation de versements complémentaires des sociétés affiliées.

	2024	2025
Coût de la prévoyance professionnelle de la direction	70'310.80	48'158.45
dont coût de la prévoyance professionnelle du directeur	44'944.45	48'158.45
Coût de la prévoyance professionnelle des employées et employés	185'521.50	202'300.75

20. Conseil d'administration

Les indemnités pour les membres du CA relèvent de deux tarifs : CHF 450.– net pour une séance inférieure à 4 heures et CHF 600.– net pour une séance supérieure à 4 heures. Les indemnités pour les diverses présidences s'élèvent à CHF 580.– net par jour, pour 8 heures de travail. Le président reçoit une indemnité annuelle nette fixe.

	2024	2025
Indemnités nettes forfaitaires président/es et frais de bureau	100'960.00	91'100.00
Indemnités nettes membres du CA et frais de bureau	58'120.00	51'330.00
Sous-total	159'080.00	142'430.00
Charges sociales sur indemnités CA	24'966.60	22'063.65
Frais de déplacements, représentation, réunions et formation	25'633.76	18'962.27
Total	209'680.36	183'455.92

Indemnités nettes individuelles versées :		
Bugnon Christophe, présidence de la SSA dès septembre 2024, présidence de la Commission Communication dès juillet 2024, vice-présidence jusqu'en août 2024, présidence de la Commission Scène jusqu'en juin 2024	39'520.00	41'760.00
Rabaglia Denis, présidence de la SSA jusqu'en août 2024 présidence de la Commission Audiovisuelle jusqu'en février 2024	30'840.00	0.00
Seiler Nicole, administratrice et vice-présidence dès septembre 2024	6'630.00	10'980.00
Besson Arthur, administrateur	3'600.00	4'200.00
Burri Orane, administratrice	5'130.00	4'680.00
Deville Bruno, administrateur dès septembre 2024	2'640.00	4'230.00
Gavin-Mueller Alessandra, administratrice	4'650.00	4'650.00
Goël Stéphane, administrateur et présidence de la Commission Audiovisuelle dès mars 2024	14'600.00	15'870.00
Hildbrand Marie-Eve, administratrice	3'180.00	4'230.00
Horváth Zoltán, administrateur	3'150.00	3'300.00
Jaccoud Antoine, administrateur	3'150.00	4'200.00
Minot Marjolaine, administratrice	2'250.00	1'500.00
Mitchell Stéphane, administratrice, présidence de la Commission Communication jusqu'en juin 2024	7'530.00	1'800.00
Pasquier Geneviève, administratrice et présidence de la Commission Scène dès juillet 2024	15'810.00	27'260.00
Pinsard Marielle, administratrice	3'600.00	2'850.00
Pulver Manon, administratrice	5'100.00	4'200.00
Sous-total	151'380.00	135'710.00
Frais de bureau facturés	7'700.00	6'720.00
Total versé	159'080.00	142'430.00

Le Conseil d'administration est composé de 16 membres. Il a siégé à quatre reprises en 2025 et il y a eu au total 10 absences, le taux de présence a été de 84 %.

Mandats externes en 2025:

- moyenne des mandats externes des membres du CA : 1.8
- nombre de mandats du/de la membre du CA ayant le plus de mandats externes : 12

Autres montants versés aux membres du Conseil d'administration

Honoraires versés pour conseils juridiques	2024	2025
Philippe Zoelly, administrateur - Conseiller juridique jusqu'en juin 2024, puis Sylvie Buhagiar, administratrice – Conseillère juridique Me Buhagiar et Me Zoelly ne sont pas au bénéfice d'indemnités de présence aux séances du CA mais d'un mandat de conseillère juridique, respectivement de conseiller juridique. Les montants sont compris dans les « Autres charges administratives ».	40'000.00	40'000.00
Montants versés pour activités en lien avec des actions culturelles Ces montants sont pris en charge par le Fonds culturel de la SSA	2024	2025
Besson Arthur	1'800.00	0.00
Burri Orane	450.00	0.00
Gavin-Mueller Alessandra	0.00	1'122.50
Goël Stéphane	900.00	0.00
Horváth Zoltán	1'350.00	0.00
Jaccoud Antoine	1'500.00	400.00
Minot Marjolaine	900.00	0.00
Mitchell Stéphane	450.00	0.00
Pinsard Marielle	450.00	0.00
Pulver Manon	450.00	0.00
Seiler Nicole	450.00	0.00
Total versé	8'700.00	1'522.50



21. Autres charges administratives

	2024	2025
Frais de l'Assemblée générale et du rapport annuel	41'084.45	28'263.45
Frais de locaux	269'714.15	270'130.50
Frais informatiques	83'878.83	133'443.42
Frais de surveillance par la Confédération (IPI)	2'500.00	5'250.00
Honoraires organe de révision	13'000.00	13'000.00
Conseils de la fiduciaire	2'000.00	0.00
Conseils juridiques	40'000.00	40'000.00
Conseils fiscaux	7'897.75	0.00
Honoraires TC 14	0.00	33'317.01
Honoraires divers	33'966.45	46'832.25
Relations publiques	157'253.22	142'741.38
Contentieux	359.00	471.00
Part reversée comm. d'encaissement Tarif commun 14 (droits voisins)	11'250.00	11'250.00
Autres charges administratives	140'235.98	140'318.54
Total au 31 décembre	803'139.83	865'017.55

22. Produits exceptionnels

	2024	2025
Encaissement bonus lié à la sinistralité des assurances du personnel accidents et maladie perte de gain, pour les années 2022 à 2024	0.00	5'951.65
Remboursement d'impôts et autres produits exceptionnels	1'129.50	2'998.89
Total au 31 décembre	1'129.50	8'950.54

INFORMATIONS DIVERSES

CONTRATS À LONG TERME

Valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni ne peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan.

	2024	2025
Baux fixes jusqu'au 31.12.2027	653'370.00	435'580.00
Total au 31 décembre	653'370.00	435'580.00

Les baux en vigueur au 31 décembre 2025 relatifs aux locaux loués à la rue Centrale 12, 1003 Lausanne, arriveront à échéance le 31.12.2027.

ÉVALUATION DES RISQUES

La société reconnaît que la gestion des risques fait partie intégrante de ses activités. Une analyse des risques auxquels la société doit faire face a été réalisée et formalisée par le Conseil d'administration. Cette analyse traite des principaux risques auxquels la société est exposée et leur impact sur les états financiers.

SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE (SCI)

Le SCI est entré en vigueur au sein de la société en juin 2009. Toutes les modifications ultérieures des procédures de contrôles internes sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

DIRECTIVES DE PLACEMENT DES LIQUIDITÉS

Les directives internes de placement des liquidités, établies et approuvées par le Conseil d'administration, prévoyant que la société ne prenne aucun risque, sont respectées.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Depuis la date de clôture et jusqu'à la date de la révision, aucun événement n'est survenu qui puisse affecter la pertinence des comptes annuels de manière significative.



10.7 RAPPORT DE SITUATION DE LA DIRECTION

Les excellents résultats 2025 reflètent le succès de notre répertoire dans tous les domaines. La diversification accrue des recettes confère à notre coopérative une plus grande capacité de résilience.

Les perceptions dans le domaine de la vidéo à la demande devraient encore progresser au cours des années à venir, à la faveur du succès auprès du public de ce mode de consommation et de l'augmentation des prix des abonnements. Néanmoins, ce marché commence à présenter des signes de maturation.

Dans le domaine de la télévision linéaire, la SSA est attentive à la contraction des moyens financiers du service public, son répertoire restant très attractif dans ce domaine. Elle intensifie également ses efforts pour couvrir le marché des télévisions privées de manière plus rationnelle.

Les représentations théâtrales de son répertoire ont connu un fort accroissement des recettes. L'introduction de conditions générales d'intervention et de perception dans le spectacle vivant devrait rendre ses procédures plus efficaces et les modalités plus transparentes pour toutes les parties prenantes.

Les domaines traditionnels de la gestion collective obligatoire sont stables, ils dépendent toutefois en grande

partie du mode de transmission linéaire. Nous notons le succès indéniable du modèle de gestion appliqué à la Replay TV tant appréciée des consommatrices et consommateurs suisses.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, la SSA continuera de lutter de manière déterminée pour que des systèmes respectueux de la création humaine soient mis en place.

La SSA a terminé ses travaux pour se conformer aux nouvelles exigences en matière de surveillance par l'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle, notamment en formalisant certains instruments de bonne gouvernance.

En 2025, la SSA a réalisé une mise à jour de son logiciel de gestion de droits et augmenté les mesures de cybersécurité. Elle reste active dans son ambition à développer les synergies avec ses sociétés sœurs gérant les mêmes répertoires.

La disparition de taux d'intérêts bancaires positifs a fait fortement diminuer les recettes financières, susceptibles de diminuer le coût de la gestion. La SSA, agissant à titre fiduciaire, pratique une politique de placement conservatrice et prudente.

CRÉDITS

PHOTOGRAPHIES

Les images illustrant ce rapport annuel évoquent les répertoires gérés par la SSA. Elles représentent toutes des œuvres d'autrices et auteurs membres de la société. Leur choix a été effectué librement par l'équipe de la rédaction en raison de leur qualité d'expression et ne prétend à aucune exhaustivité.

page 2 : *Tadaaah!* de Julia Botelho, création sonore Etienne Goussard. Création en février 2025 par la Cie Ex Aequo au Théâtre de l'Usine, Genève. Photo: eden levi am

page 12 : *Road's End in Taiwan* écrit et réalisé par Maria Nicollier. Prod. REC Production, Serendipity Films, RTS Pacte de l'audiovisuel. Photo: Outside The Box

page 15 : Extrait de *La revue de Lausanne 2025 – Tout va bien* de Donatienne Amann, Blaise Bersinger, Sabrina Colongo, Julie Conti, Sébastien Corthésy, Jeremy Crausaz, Benjamin Décosterd, Julien Rossier, Wendy Tukuoka, chorégraphies Maï Nguyen Naftule, donné lors de la Fête des 40 ans de la SSA le 27 novembre 2025. Photo : Vincent Guignet.

IMPRESSUM

Rédaction

Jürg Ruchti, Ricardo Almeida Monteiro, Christophe Bugnon, Stéphane Goël, Geneviève Pasquier

Avec la collaboration de

Claire Balbo, Cécile Buclin, David Busset, Carlo Capozzi, Sandra Gerber, Nathalie Jayet, Marie Genton

Coordination

Marie Genton

Traduction allemande

Nicole Carnal, Jolanda Herradi
Relecture : Nathalie Jayet, Jan Kaempf

Correctrice

Adrienne Bovet

Graphisme

Naïfs Studio créatif Sàrl

Impression

PCL Print Conseil Logistique SA

Clôture de rédaction : 19 mars 2026

SOCIÉTÉ SUISSE DES AUTEURS, SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Gestion de droits d'auteur pour la scène et l'audiovisuel

Rue Centrale 12, CP 1359, 1001 Lausanne, Suisse

T +41 21 313 44 55 • F +41 21 313 44 56

info@ssa.ch • www.ssa.ch

